

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN708

présenté par
M. Thiériot

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À la cinquième phrase de l’alinéa 1, substituer au mot :

« équilibres »

le mot :

« équilibre ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la deuxième phrase de l’alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIREAmendement de repli du

Le concept de « puissance d’équilibreS » avec un « s » pose vraiment des questions de clarté.

Au mieux c’est une forme atténuée du non-alignement gaullien. Au pire c’est le cache misère d’un déclassement relatif dans le concert des puissances que ne compense pas l’idée d’autonomie stratégique européenne.

Afin que la présente loi ne puisse pas être comprise comme un aveu d’abandon de puissance, il est moins proposé que l’expression « puissance d’équilibre » sans « s » remplace la terminologie « puissance d’équilibreS » avec « s ».

Il ne faut pas que l’équilibre devienne de l’équilibrisme.